

Règlement de concours

Shopping Belle-Île « 30 ans, 1 voiture à gagner, à vous de jouer ! »

ARTICLE 1 : RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le présent règlement du concours (ci-après dénommé "Règlement du Concours") décrit les règles officielles concernant le concours Shopping Belle-Île « 30 ans, 1 voiture à gagner, à vous de jouer ! » (nommé ci-après le « Concours »).

Toute participation suppose l'acceptation et le respect du Règlement du Concours.

ARTICLE 2 : ORGANISATEUR

Le Concours est organisé par :

Wereldhave Belgium, dont le siège social se trouve à Medialaan 30/6, 1800 Vilvoorde, Belgique (« ci-après Wereldhave Belgium »).

Ce Concours se déroule du 01/09/2025 au 24/09/2025 jusqu'à 12h.

Pour de plus amples informations ou si vous avez des questions concernant ce Concours, veuillez contacter info@belle-ile.be

ARTICLE 3 : LES PARTICIPANTS

Toute personne physique âgée de plus de 21 ans, domiciliée en Belgique, ayant une adresse électronique et titulaire d'un permis de conduire valide depuis au moins 2 ans peut participer au Concours.

Les personnes n'ayant pas 21 ans et n'étant pas titulaire d'un permis de conduire valide depuis au moins 2 ans ne sont pas autorisées à participer. En cochant la case correspondante sur la page d'inscription, le Participant confirme qu'il a atteint l'âge de la majorité.

- Les personnes suivantes sont exclues de toute participation au Concours :
 - les mineurs ;
 - les employés de Wisely, Digicious, Wereldhave Belgium, Garage L'Universelle Liège, de leurs distributeurs et de leurs succursales ;
 - les employés et personnel des magasins du Shopping Belle-Île à Liège
 - les collaborateurs et autres membres du personnel des sociétés tierces, impliquées (in)directement dans la création, le développement, l'organisation, l'administration et/ou la promotion du Concours ;
 - les proches des collaborateurs susmentionnés (parents de degré ascendant ou descendant, conjoints, concubins, frères et sœurs).

L'identité de chaque participant au Concours sera établie grâce à l'adresse électronique utilisée pour s'inscrire au Concours. La possibilité de participer à ce Concours sera également déterminée sur la base de l'adresse électronique fournie par le Participant. Les adresses électroniques incomplètes ou incorrectes ne pourront être prises en

considération et rendront nulle et non avenue toute participation, tout comme des noms ou prénoms incomplets ou incorrects.

ARTICLE 4 : LE CONCOURS

4.1. Mode de participation

Les clients participent au concours en jouant sur l'écran tactile situé dans la galerie (condition obligatoire pour la sélection du gain de la voiture) et/ou via le jeu disponible sur internet (les clients participants par internet ne peuvent remporter la voiture mais un des autres lots mentionnés à l'article 5). Le client doit compléter son inscription (Prénom, Nom, Genre, Langue, adresse mail et code postal). Le participant peut également indiquer s'il souhaite recevoir des newsletters du Shopping Belle-Île Liège et du Garage L'Universelle. Les participants peuvent prendre connaissance et acceptent le règlement du concours. Les Participants doivent également répondre à la question du Concours. Ils doivent mentionner la date à laquelle le Shopping Belle-Île a été officiellement inauguré.

4.2. Sélection des gagnants

Les participants qui remplissent les conditions visées à l'article 4 ont une chance de gagner un cadeau.

Tous les participants ayant répondu correctement à la question du Concours et qui remplissent les conditions mentionnées à l'article 3 peuvent participer à la première sélection qui sera réalisée sous la direction d'un Huissier de Justice. Une seconde sélection sera effectuée dans le shopping le 27 septembre à 16h30 en présence d'un huissier de Justice.

Les candidats (5) sélectionnés après la première sélection effectuée le 24 septembre devront officiellement être présents pour la seconde sélection le 27 septembre à 16h30

Les 5 candidats sélectionné seront contactés par téléphone et recevront un e-mail de confirmation ainsi qu'une copie du déroulement du tirage au sort pour se présenter le 27 septembre à 16h30 sur la place 2 du shopping

4.3 Déroulé de la sélection finale :

- Accueil des 5 finalistes et présentation par l'animateur Nostalgie.
- Rappel des règles par l'Huissier de Justice.
- Pose de 3 questions issues d'une enveloppe scellée.
- Chaque participant doit lever la main et donner son prénom pour répondre. L'Huissier désigne la personne la plus rapide.
- Le participant ayant obtenu le plus grand nombre de bonnes réponses est déclaré gagnant.
- Les autres finalistes repartent avec un goodies bag.

En cas d'égalité, une 4e, puis une 5e et enfin une 6e question pourront être posées afin de départager les finalistes.

4.4 REMISE DU PRIX

Le gagnant recevra symboliquement les clés du véhicule Omoda 5 offertes par le

Garage L'Universelle. Une

photo officielle sera réalisée avec l'accord du gagnant et diffusée sur les réseaux sociaux du Shopping Belle-Île.

Le gagnant devra assurer et immatriculer le véhicule avant d'en prendre possession.

Tant que ces démarches ne

sont pas effectuées, le véhicule restera exposé au Shopping Belle-Île. Le gagnant devra prévenir la Direction du

Shopping Belle-Île et Wereldhave Belgium et présenter l'ensemble des documents de conformité (assurance et immatriculation) avant remise définitive.

La désignation du gagnant après sélection du huissier de Justice est définitive et contraignante, et Wereldhave Belgium ne s'engagera donc dans aucune correspondance ou discussion à ce sujet.

ARTICLE 5 : LES CADEAUX

1. Une Voiture Omoda 5 offerte par le Garage L'Universelle, Omoda et Jaecoo
2. Une carte cadeau Belle-Île de 30 euros
3. 10 paniers garnis de plusieurs produits Exki
4. 100 sacs shoppings "30 ans Belle-Île customisés par l'artiste Toska
5. Une carte cadeau de 20 euros du Shopping Belle-Île
6. 3 jeux Nintendo Switch (Luigi Mansion3, Captain Toad Treasure Tracker et Super Mario Deluxe) d'une valeur de 50 euros chacun
7. Repas 3 services pour 4 personnes (hors boisson) d'une valeur de 110 euros chez JubJub
8. 5 fois le 4e tome de Philippe Boxho La Mort c'est ma vie dédié
9. Une Nintendo Switch d'une valeur de 339€
10. 8 chaises de Jardins IKEA customisées par l'artiste Toska
11. Un coffret beauté Homme et un coffret beauté Femme de chez L'Occitane en Provence
12. 2 cartes cadeaux de 25€ euros de LolaLiza
13. 5 repas pour 2 personnes (hors boisson) d'une valeur de 45 euros chez JubJub
14. 10 bons d'achats de 20€ dans tous les magasins Maniet/Luxus
15. Les trois premiers tomes de Philippe Boxho (Entretien avec un Cadavre, Les Morts ont la parole, La Mort en Face)

Le cadeau octroyé est personnel. Il n'est pas transférable et ne doit en aucun cas être substitué ou remplacé par une alternative ou son équivalent en espèces.

Le cadeau peut être réclamé jusqu'à 1 mois après participation.

Wereldhave Belgium n'est aucunement responsable et n'est aucunement tenu de verser une indemnité dans le cas où le gagnant est dans l'impossibilité de réclamer son cadeau à la suite de restrictions légales.

ARTICLE 6 : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

En cochant la case « *Je souhaite recevoir la Newsletter du Shopping Belle-Île* » et « *Je souhaite m'abonner à la Newsletter du Garage L'Universelle* ». Vous recevrez un e-mail pour valider votre participation

» sur la page de participation, les Participants acceptent que leurs données personnelles soient collectées et traitées.

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, la collecte des données à caractère personnel est effectuée conformément à la loi belge.

Le responsable du traitement des données personnelles, comme stipulé dans la législation applicable correspondante, est :

Wereldhave Belgium, dont le siège social se trouve à Medialaan 30/6, 1800 Vilvoorde, Belgique.

Les données personnelles recueillies et traitées sont les prénom et nom de famille, l'adresse électronique, le genre et le code postal du participant.

Conformément à la loi applicable, les données personnelles du Participant sont enregistrées et stockées dans la base de données exclusivement gérée par Wisely pour le compte de Wereldhave Belgium et du Garage Vandecasteele. Les Participants acceptent que leurs données personnelles soient stockées, traitées et transférées durant le Concours par Wisely. Les données personnelles sont collectées et traitées afin de garantir le bon déroulement de l'action et d'informer les gagnants en temps utile.

Si les participants se sont abonnés à la newsletter du Shopping les Bastions et du Garage Vandecasteele Tournai, leurs données personnelles seront également enregistrées et stockées dans la base de données appropriée gérée par Wereldhave Belgium et du Group L'Universelle.

Les participants qui ont donné leur consentement explicite pour recevoir la newsletter peuvent se désabonner à tout moment en cliquant sur le lien approprié, tel qu'indiqué dans chaque message.

Les données personnelles collectées dans le cadre de l'action seront conservées pendant une période maximale de 3 mois après la fin de l'action, après quoi elles seront effacées. Si les participants se sont en outre abonnés à la newsletter du Shopping Belle-Île Liège et du Garage L'Universelle leurs données personnelles seront conservées par Wereldhave Belgium et le Group L'Universelle tant qu'ils restent abonnés, jusqu'à un an au maximum après qu'ils se soient désabonnés.

Wisely garantit ne pas transmettre les données personnelles à des tiers ou des parties qui ne sont pas impliqués dans le concours.

Les Participants possèdent le droit d'accéder à leurs données personnelles, de les modifier et de les supprimer. Ils ont également un droit d'opposition dans le cadre du traitement de leurs données personnelles s'ils considèrent qu'il existe des motifs sérieux et légitimes de le faire.

Les Participants doivent savoir que la suppression de leurs données personnelles peut conduire à leur disqualification du Concours. Ces droits ne peuvent s'exercer que par l'envoi d'un courrier électronique à info@belle-ile.be

ARTICLE 7 : DISQUALIFICATION, MODIFICATION OU ANNULATION DU CONCOURS

7.1. La participation est soumise à l'acceptation et au respect du Règlement du Concours.

Wereldhave Belgium se réserve le droit de disqualifier les Participants au Concours pour l'un des motifs suivants :

- en toutes circonstances qui échappent à son contrôle ;
- en cas de manipulation frauduleuse du mécanisme ou du déroulement du Concours ;
- en cas de violation de l'une des modalités de souscription et/ou du règlement du Concours ;
- en cas de vol ou de piratage des données quelles qu'elles soient ;
- dans les situations stipulées et prévues dans le présent Règlement de Concours ;
- en cas de données personnelles incorrectes, incomplètes ou vagues lors d'inscriptions ;
- pour toute autre raison pour laquelle Wereldhave Belgium pense qu'elle n'est pas en accord avec l'esprit du Concours.
- Une tentative de fraude peut être une raison suffisante pour motiver la disqualification.

Wereldhave Belgium se réserve le droit de procéder à toute vérification dans le cadre du respect du Règlement du Concours et du présent article, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude.

7.2. Wereldhave Belgium se réserve le droit de modifier le Concours ou les Règlement du Concours et/ou de suspendre ou d'annuler le Concours ou le cadeau. De même, dans le cas de circonstances imprévues ou en cas de force majeure, notamment lors d'une panne Internet, d'une panne électrique, d'une défaillance technique du/des serveur(s), d'attaques de virus, d'un piratage, d'un piratage d'Internet, d'agissements de participants, de modifications apportées au cadre légal en vigueur ou des interdictions ou des restrictions légales dans un ou plusieurs pays participants, ou autre indépendamment du contrôle raisonnable de Wereldhave Belgium et qui rendrait l'organisation du Concours, l'application du Règlement du Concours et/ou la remise de cadeau impossible de manière provisoire ou définitive.

En cas de suspension ou d'annulation du Concours par Wereldhave Belgium, les Participants en seront informés sur le site susmentionné et par courrier électronique, le cas échéant. Dans le cas où Wereldhave Belgium modifie les règles du Concours, les changements seront notifiés aux Participants par e-mail. Les Participants peuvent accepter ces nouvelles règles ou bien se retirer du Concours.

Au cas où la suspension ou l'annulation du Concours ou de la remise le cadeau est due à des actes commis par des Participants, ces participants seront tenus responsables des dommages, directs ou indirects, causés à Wereldhave Belgium en raison de la suspension ou de l'annulation ainsi que des créances demandées par d'autres Participants, des tiers.

En cas de suspension ou d'annulation, Wereldhave Belgium ne peut être tenu pour responsable des frais encourus ou des dommages subis, qu'ils soient directs, indirects ou sans conséquence. Wereldhave Belgium n'est aucunement tenu d'organiser un Concours alternatif ou d'offrir un cadeau alternatif.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

8.1. Wereldhave Belgium ne peut être tenu responsable des dommages directs ou indirects pouvant découler durant l'organisation ou la participation au Concours, le cadeau quelles que soient la cause ou les conséquences de ces dommages, y compris les dommages provoqués par :

- la violation des droits de propriété intellectuelle de tiers par le Participant ;
- le partage du contenu ou des données personnelles par le Participant ;
- des problèmes avec la connexion Internet, tout autre problème rencontré avec le réseau de télécommunication, le matériel informatique et/ou logiciel, avec les FAI, les problèmes dus à des virus, à des problèmes techniques de toute sorte, à du piratage, à des décisions de justice ou à une législation impérative ;
- la non-réception du formulaire d'inscription par Wereldhave Belgium en cas de force majeure, d'intervention malveillante d'un tiers, de problèmes de connexion ou de tout problème éventuel survenant et étant hors de portée de l'influence de Wereldhave Belgium ;
- des restrictions légales relatives à la participation au Concours susceptible de limiter ou d'interdire la participation ;
- des restrictions légales concernant l'attribution le cadeau ;
- des changements apportés au Règlement du Concours ou l'annulation du Concours ;
- la participation non autorisée d'un mineur.

8.2. À l'exception d'une faute grave ou intentionnelle, ni Wereldhave Belgium, ni son personnel, ni aucun tiers auquel Wereldhave Belgium fait appel pour ce qui est de l'organisation ou de la publicité du Concours ne peut être tenu responsable des dommages quels qu'ils soient (y compris les blessures, pertes ou dommages directs, indirects, avec ou sans conséquence) étant survenus comme conséquence de l'organisation ou de la participation au Concours, pour avoir désigné le(s) gagnant(s) ou attribué les cadeaux.

8.3. En cas d'erreur, que ce soit une erreur de production ou tout autre erreur affectant le Concours, Wereldhave Belgium se réserve le droit d'administrer le Concours comme si cette erreur ne s'était pas produite. Lorsque Wereldhave Belgium le juge approprié et/ou réalisable, Wereldhave Belgium peut choisir d'informer les Participants de l'erreur et la corriger.

8.4. En aucun cas, Wereldhave Belgium ne sera tenu responsable des dommages indirects, incidents, ou autres (y compris la perte d'usage, de données, de travail ou de bénéfices) découlant de la participation au concours, que cette responsabilité découle ou non d'une réclamation fondée sur un contrat, une garantie, un délit (y compris par

négligence), responsabilité stricte ou autre, et que Wereldhave Belgium ait été informé ou non de la possibilité de cette perte ou dommage.

ARTICLE 9 : RÈGLEMENT DES LITIGES

9.1 Toute réclamation ou tout litige concernant le présent Règlement du Concours doit être adressé(e) à info@belle-ile.be

9.2 En cas de litige concernant l'explication ou l'interprétation du présent Règlement du Concours, le Participant et Wereldhave Belgium s'accordent à se concerter afin de trouver une solution amiable au litige.

9.3 Toutes les décisions de Wereldhave Belgium à propos du Concours, sont définitives et exécutoires. Il ne pourra y avoir de recours.

9.4 Au cas où une ou plusieurs dispositions du présent Règlement du Concours sont nulles et non avenantes, les autres dispositions du Règlement du Concours continueront à s'appliquer.

9.5 Le présent Règlement du Concours, le Concours, ainsi que tout ce qui est associé à la relation entre les Participants et Wereldhave Belgium, sont exclusivement gérés et élaborés selon la législation belge, et devront être interprétées conformément à celle-ci. (Le droit belge est d'application en cas de litiges).

9.6 Si une disposition du Règlement du Concours est ou devient illégale, non valable ou inapplicable, cette illégalité, absence de validité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité ou l'applicabilité d'autres dispositions du Concours du Règlement.

© Wereldhave Belgium